



Original = Anglais

OIC/CFM-44/2017/AF/Final

**RESOLUTIONS
SUR
LES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES**

**ADOPTÉES A LA
QUARANTE-QUATRIÈME (44^{ème}) SESSION
DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

*(Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de
solidarité)*

Abidjan - République de Côte D'Ivoire
16-17 CHAWAL 1438H
10-11 JUILLET 2017

INDEX

No.	OBJET	Page No.
1	<p><u>Résolution N°1/44-AF</u></p> <p>Sur le rapport du Secrétariat général relatif à l'état des arriérés de contributions obligatoires des Etats membres.</p>	3
2	<p><u>Résolution N°2/44-AF</u></p> <p>Sur la mise en place d'un Groupe intergouvernemental d'experts (IGGE) pour l'examen complet du Statut de personnel de l'OCI.</p>	4
3	<p><u>Résolution N°3/44-AF</u></p> <p>Sur les budgets 2018 du Secrétariat général de l'OCI, des organes subsidiaires et de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme.</p>	5
4	<p><u>Résolution N°4/44-AF</u></p> <p>Sur la proposition du Secrétariat général d'annuler les arriérés de la défunte Commission internationale pour la préservation du patrimoine culturel islamique (ICPICH).</p>	6
5	<p><u>Résolution N°5/44-AF</u></p> <p>Sur l'élection des membres de l'Organe de contrôle financier</p>	7
6	<p><u>Résolution N°6/44-AF</u></p> <p>Sur le projet de Statut du Fonds de dotation en Waqf de l'Académie islamique internationale du Fiqh (IIFA)</p>	8
7	<p><u>Résolution N°7/44-AF</u></p> <p>Sur l'établissement d'un groupe intergouvernemental d'experts pour la révision du projet de Statut du fonds de dotation du Secrétariat général</p>	9

RÉSOLUTION N°1/44-AF
SUR
LE RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL RELATIF A L'ETAT
DES ARRIÈRES DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES
DES ÉTATS MEMBRES

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des affaires étrangères (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 16 et 17 Chawal 1438H (10- 11 juillet 2017) ;

Ayant examiné le rapport du Secrétariat général sur l'état financier des arriérés de contributions obligatoires des Etats membres à l'égard de ses budgets ;

Conformément aux recommandations de la 46^{ème} session et sessions précédentes de la Commission permanente des finances ;

1. **INVITE** instamment tous les États membres à verser leurs contributions obligatoires respectives aux budgets du Secrétariat général et des organes subsidiaires pour l'exercice 2018 et, les États membres défaillants, à régler leurs arriérés afin de permettre aux institutions de l'OCI de mener à bien les mandats qui leur assignés.
2. **INVITE** instamment les États membres défaillants à établir des contacts plus étroits avec le Secrétariat général pour se mettre d'accord sur un mécanisme viable et arrêter des dispositions fondées sur les mesures incitatives, ce qui permettrait le règlement éventuel de leurs arriérés respectifs.
3. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI de faire rapport sur l'état des arriérés et le résultat des mesures incitatives à la 45^{ème} session du CMAE.

**RÉSOLUTION N°2/44-AF
SUR
L'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL
D'EXPERTS POUR L'EXAMEN COMPLET DU STATUT DU PERSONNEL
DE L'OCI**

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des affaires étrangères (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 16 et 17 Chawal 1438H (10- 11 juillet 2017) ;

Tenant compte de l'importance de la mise à jour du Statut sur le personnel de l'OCI ;

Considérant les besoins du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires pour le bon accomplissement de ses tâches et mandats, compte tenu de l'évolution de la situation ainsi que des objectifs et des missions de l'OCI ;

Notant qu'un examen complet du Statut du personnel de l'OCI dans toutes ses composantes est impératif pour pouvoir œuvrer efficacement à la réalisation des objectifs de l'OCI ;

1. **DECIDE** de créer dans les trois mois à venir un groupe intergouvernemental d'experts chargé d'entreprendre un examen complet du Statut du personnel de l'OCI.
2. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et d'en faire rapport à la 45^{ème} session du Conseil des ministres des affaires étrangères.

RÉSOLUTION N°3/44-AF
SUR
LES BUDGETS 2018 DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OCI, DES
ORGANES SUBSIDIAIRES ET DE LA COMMISSION PERMANENTE
INDÉPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des affaires étrangères (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 16 et 17 Chawal 1438H (10- 11 juillet 2017) ;

Ayant examiné les propositions budgétaires présentées par le Secrétariat général, ses organes subsidiaires et la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH) pour l'exercice financier 2018 ;

Conformément aux recommandations de la 46^{ème} session de la Commission permanente des finances concernant les budgets du Secrétariat général, de ses organes subsidiaires et de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme au titre de l'exercice 2018;

1. **ADOPTE** les budgets du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires pour l'exercice financier 2018 conformément aux règles et règlements financiers de l'OCI et ce comme suit:
 - a) Secrétariat général (dont 2.250.000 USD pour la CPIDH) : 37.807.200 USD.
 - b) Fonds de solidarité islamique (FSI) : 1.260.000 USD.
 - c) Académie islamique internationale du Fiqh (IIFA) : 2.992.500 USD.
 - d) Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC), Ankara : 3.646.700 USD (De plus, un montant de 765.000 USD a été autorisé à être retiré, à titre exceptionnel et non remboursable, du compte de réserve du Centre, pour rénover la façade du siège du Centre, à condition qu'un rapport soit présenté au Comité ad hoc à Abidjan pour adoption).
 - e) Centre de recherche sur l'histoire, l'art et la culture islamiques (IRCICA), Istanbul : 4.862.000 USD.
 - f) Université islamique de technologie (UIT), Dhaka : 4.687.200 USD.
 - g) Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), Casablanca : 2.736.000 USD.

RÉSOLUTION N°4/44-AF
SUR
LA PROPOSITION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ANNULATION DES ARRIÈRES DE LA DEFUNTE COMMISSION
INTERNATIONALE
POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL ISLAMIQUE
(ICPICH)

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des affaires étrangères (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 16 et 17 Chawal 1438H (10- 11 juillet 2017) ;

Prenant note de la note explicative du Secrétariat général pertinente au sujet ci-dessus ;

Tenant compte de la fusion dont a fait l'objet la Commission internationale pour la préservation du patrimoine culturel islamique ;

1. **DECIDE** l'annulation des arriérés cumulés dus par les Etats membres à la défunte Commission internationale pour la préservation du patrimoine culturel islamique.
2. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution.

**RÉSOLUTION N°5/44-AF
SUR
L'ÉLECTION DES MEMBRES DE L'ORGANE
DE CONTROLE FINANCIER (OCF)**

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des affaires étrangères (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 16 et 17 Chawal 1438H (10- 11 juillet 2017) ;

Considérant l'échéance prochaine de l'expiration du mandat des membres actuels de l'Organe de contrôle financier au 31 décembre 2017 ;

Conformément aux dispositions de l'article 10, paragraphes 6 et 8, du Règlement financier de l'OCI ;

Consciente du statut de membre permanent du Royaume d'Arabie Saoudite au sein de l'Organe de contrôle financier ;

APPROUVE, en plus du Royaume d'Arabie Saoudite, l'élection des neuf membres suivants pour un mandat de trois ans (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020) comme suit :

3 membres pour le groupe africain :

1. Cameroun,
2. Côte d'Ivoire,
3. Nigéria.

3 membres pour le groupe arabe :

1. Egypte,
2. Libye,
3. Irak.

3 membres pour le groupe asiatique :

1. Bangladesh,
2. Malaisie,
3. Turquie.

**RÉSOLUTION N°6/44-AF
SUR
LE PROJET DE STATUT DU FONDS WAQF DE L'ACADÉMIE
ISLAMIQUE INTERNATIONALE DE FIQH**

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des affaires étrangères (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 16 et 17 Chawal 1438H (10- 11 juillet 2017) ;

Prenant note de l'examen approfondi dudit projet de statut par le Groupe intergouvernemental d'experts contenu dans le rapport lors de sa réunion des 13-14 avril 2017 ;

Conformément à la recommandation du Groupe intergouvernemental d'experts sur la version finale du Statut, tel que figurant dans le rapport pertinent ;

Consciente de la nécessité d'un tel Fonds de dotation en Waqf pour l'Académie islamique internationale du Fiqh ;

- **ADOPTE** le Statut du Fonds de dotation en Waqf de l'Académie islamique internationale du Fiqh.

**RÉSOLUTION N°7/44-AF
SUR
L'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL
D'EXPERTS POUR LA REVISION DU PROJET DE STATUT DU FONDS
DE DOTATION DU SECRETARIAT GENERAL**

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des affaires étrangères (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 16 et 17 Chawal 1438H (10- 11 juillet 2017) ;

Tenant compte de la note conceptuelle soumise par le Secrétariat général ;

Considérant le besoin du Secrétariat général de créer un moyen alternatif pour des ressources financières durables, susceptibles de prévenir la récurrence du manque de revenus pour ses budgets annuels ;

Notant l'approbation par la Commission spéciale de la 44^{ème} session du CMAE de ladite note conceptuelle ;

3. **DECIDE** de créer un groupe intergouvernemental d'experts chargé d'entreprendre un examen complet du projet de Statut du fonds de dotation du Secrétariat général, devant être dûment soumis par le Secrétariat général.

*****()